

PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA RESISTANCE
AUX INSECTICIDES ET LE CONTROLE DES VECTEURS, DEPUIS
LA CONFERENCE TECHNIQUE DE L'OCEAC DE JANVIER 1968

SERGE

Par Mr. HAMON

Inspecteur Général de l'ORSTOM
(OCCGE - BOBO-DIOULASSO)

par le HO

La résistance d'A. funestus au HCH et à la dieldrine est largement distribuée en Afrique Occidentale, du Nigéria central jusqu'au Mali et à l'Ouest de la Haute-Volta. La fréquence des individus résistants s'accroît très rapidement sous la pression sélective des applications d'insecticides faits sur les cultures, notamment sur les champs de coton. Cette résistance n'a pas été signalée d'Afrique Centrale mais c'est probablement dû simplement à l'absence d'enquête sur ce sujet. Cette résistance est d'une très grande ampleur.

La résistance d'A. gambiae au DDT a été observée successivement chez l'espèce "A" en Haute-Volta et chez l'espèce "B" au Sénégal. Cette résistance serait également présente au Nord-Nigéria. Sa présence dans le nord de l'Afrique Centrale semble probable. Elle est d'une ampleur modérée mais suffit à rendre les traitements au DDT entièrement inefficaces.

Le fénitrothion, un des nouveaux insecticides agréés par l'OMS pour l'emploi en pulvérisations domiciliaires, est maintenant produit sous différents noms par plusieurs firmes importantes ce qui a fait baisser considérablement les prix sur le marché mondial. Ce composé reste cependant bien plus onéreux que le DDT ou le HCH.

La lutte contre les larves du moustique Aedes aegypti dans les jarres de stockage d'eau non polluée peut être conduite de façon très efficace en traitant mensuellement les jarres de stockage à 1 ppm d'abate, soit sous forme de granulés, soit sous forme de concentré émulsionnable ; les granulés sont plus coûteux mais ne donnent presque aucun goût à l'eau. Cet insecticide est agréé par l'OMS pour le traitement des eaux potables (GUY & PICHON, 1969).

La lutte contre les larves de Simulium damnosum reposait jusqu'à présent seulement sur l'emploi du DDT, ce qui n'est pas sans présenter des inconvénients. Deux nouveaux composés insecticides se sont montrés susceptibles de donner sur le terrain des résultats au moins comparables à ceux du DDT. Ce sont l'abate, à 0,5 ppm et le dursban à 0,03 ppm. A ces concentrations les deux composés n'ont pas détruit la macrofaune aquatique. L'emploi de l'abate à 0,5 ppm serait plus coûteux que celui du DDT, mais le dursban à 0,03 ppm est parfaitement compétitif (Quélenec, 1969). On dispose ainsi de composés susceptibles de remplacer le DDT en cas de résistance du vecteur ou d'interdiction du DDT.

Plusieurs autres composés prometteurs sont en cours d'étude actuellement dans l'ouest de la Haute-Volta et l'on peut espérer des améliorations sensibles des possibilités économiques de lutte pour un proche avenir.-
